

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0228**

commune (s) : Givors

objet : Revente, à la Commune, d'un terrain situé 14, rue Youri Gagarine

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0228**

commune (s) : GIVORS

objet : **Revente, à la Commune, d'un terrain situé 14, rue Youri Gagarine**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la Commune, en vue de terminer l'aménagement des abords du stade de la Libération, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, un terrain situé 14, rue Youri Gagarine au prix de 10 000 €.

Il est constitué d'une parcelle d'une superficie de 236 mètres carrés cadastrée sous le numéro 240 de la section AE.

Aux termes de la promesse d'achat présentée au Bureau, la Commune s'engage à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 10 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition dont le montant est estimé à 1 500 € ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, à la Commune, d'un terrain situé 14, rue Youri Gagarine à Givors.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 10 000 € résultant de cette revente ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.